

**7<sup>E</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi 11 septembre 2024 à 19 h**  
**Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121**

## PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt  
M. René Boudreau  
M. Arnaud Desbiens  
Mme Amélie Laliberté

Présidente (2025)  
Vice-Président (2025)  
Trésorier (2026)  
Secrétaire (2026)

M. Louis Alexandre  
Mme Nadia Aubin-Horth  
M. Martin Boucher  
M. Bernard Drouin  
Mme Célia Forget  
M. Pierre Samson

Administrateur coopté (2025)  
Administratrice (2026)  
Administrateur (2025)  
Administrateur (2026)  
Administratrice cooptée (2025)  
Administrateur (2026)

## IL Y A QUORUM

Mme Anne Corriveau  
Mme Maude Mercier-Larouche  
M. David Weiser

Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy  
Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery  
Conseiller municipal, district du Plateau

## ABSENCES

Aucune

## AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau

Conseillère en consultations publiques, Service de  
l'interaction citoyenne

Mme Martine Gagnon

Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, trois personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

- |  |         |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée  | 19 h    |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 19 h 02 |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin   | 19 h 05 |
| 4. Période d'information des membres du conseil municipal  | 19 h 10 |
| 5. Période de questions et commentaires du public  | 19 h 25 |
| 6. Suivi des recommandations du conseil de quartier à la Ville   | 19 h 40 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Concernant une coupe d'arbres dans le projet du 1052, Landry (logements abordables)</li><li>• Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin</li><li>• Demande à la Ville de Québec pour des mesures visant à ralentir la circulation sur la rue de Summerside</li><li>• Améliorer la sécurité sur le ch. Saint-Louis entre Jean-de-Quen et Lavigerie</li><li>• Biodiversité rue de l'Anse</li></ul>  |         |
| 7. Sujets d'intérêts et affaires nouvelles   | 20h     |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux zone scolaire faits et à venir sur la route de l'Église devant Saint-Louis-de-France</li><li>• Gestion de la circulation de transit dans les quartiers résidentiels touchés par les travaux sur chemin St-Louis, entre la route des hôtels et la rue Lavigerie, et les travaux sur Lavigerie/Laurier. Plan global de gestion de la circulation</li><li>• BBQ du vivre ensemble - Subvention pour la réalisation d'un projet par le conseil de quartier</li><li>• Suivi axe cyclable de Marie-Victorin</li><li>• Mesure de sécurité avant le développement de l'axe cyclable Hochelaga ouest/Neilson sous le viaduc de Duplessis et par-dessus le viaduc de Henri-IV</li><li>• Consultation en cours sur la nouvelle version de la stratégie de sécurité routière/Mémoire de la table vélo sur la sécurité routière</li></ul> |         |
| 8. Deuxième période de questions et commentaires du public   | 21 h    |
| 9. Affaires internes :   | 21 h 15 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Correspondance et secrétariat</li><li>• Trésorerie</li></ul>   |         |
| 10. Divers   | 21 h 20 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Corporation de loisirs – fête de la rentrée</li></ul>  |         |
| 11. Levée de l'assemblée   | 21 h 30 |

# Procès-verbal

## 1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 19 h 01.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

On demande l'ajout de deux éléments :

- Plan global du STMI (en sous-point de la gestion de la circulation de transit)
- Corporation des loisirs – fête de la rentrée (divers)

**SUR UNE PROPOSITION DE** Célia Forget, **DUMENT APPUYÉE PAR** Amélie Laliberté, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour.

## 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin

### **RÉSOLUTION 24-09-01**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Louis Alexandre, **DUMENT APPUYÉE PAR** Amélie Laliberté, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal du 12 juin 2024.

## 4. Période d'information des membres du conseil municipal

Période de Mme Maude Mercier-Larouche

- Lancement du projet pilote sur la mitigation de la vitesse : 31 rues ont été sélectionnées pour installer des seuils de ralentissement. À noter que ce ne sont pas des dos d'âne.
- Le Service de l'interaction citoyenne recherche des volontaires (5-6) pour repenser l'image de marque des conseils de quartier. Inscription jusqu'au 20 septembre.
- Lien cyclable Marie-Victorin : étape de conception préliminaire pour présenter des hypothèses d'aménagement permanent. Mise en place de la phase 1 et mise à niveau des aménagements pour 2025.

Période de M. David Weiser

- 20 novembre : atelier thématique sur le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité qui aura lieu au bureau d'arrondissement de Sainte-Foy. Plus de détails suivront.

Période de Mme Anne Corriveau

- Les travaux sont commencés au niveau des conseils d'arrondissement et conseils de ville.

- L'exécutif de ville a adopté un sommaire décisionnel pour faire installer trois nouveaux arrêts au coin de Pie-XII et chemin St-Louis. L'installation sera faite prochainement.
- Entre André-Giroux et Pie-XII sur boul. Neilson, il y a eu des travaux de pavage pour accueillir la nouvelle piste cyclable. Il y a retrait d'espaces de stationnement, ce qui impacte les citoyens et cause parfois du mécontentement de leur part. Aussi, certaines personnes se questionnent sur la cohabitation entre les piétons et les cyclistes.
- Fête de quartier à Raymond de Rosa : fête de quartier le 14 septembre à 10 h.
- Plusieurs piscines ont été fermées en même temps pour rénovation, avec une exception pour Gérard-Guay dans le secteur Sillery. La piscine Sylvie-Bernier était aussi fermée, les citoyens nageaient à Gérard-Guay.
- Des subventions ont été remises à certains organismes à la rentrée au mois d'août.

## 5. Période de questions et commentaires du public

Citoyen 1 : réside sur l'avenue Fournier. Il y a un projet pilote pour améliorer la sécurité routière sur trois rues : avenue Montreuil, rue Wilfrid-Légaré et rue Fournier. Il y a une différence visible, la vitesse diminue. Remerciements à la Ville de Québec. Souligne l'acharnement des résidents et souhaite le maintien pour les prochaines années.

Citoyen 2 : Souhaite discuter de la circulation piétonne et de la sécurité sur l'ave Roland-Beaudin. Nous sommes à l'automne 2024, il n'y a plus de travaux sur la rue. Il n'y a aucun endroit sécuritaire pour traverser la rue sauf aux intersections avec la rue de l'Église et avec le chemin des Quatre-Bourgeois. Le volume de véhicules qui circulent sur la rue a augmenté, entre autres à cause de l'augmentation des logements sur cette artère et des travaux ailleurs dans le quartier (circulation de transit). Il y a aussi la présence du marché public et du centre de glace, ce qui augmente le nombre de voitures qui circulent et leur vitesse. Quand la Ville procédera-t-elle à des aménagements pour assurer la sécurité des piétons qui traversent la rue ?

- David Weiser : on attendait les plans du tramway. Les piétons doivent faire le tour par la route de l'Église. Il faut attendre les plans d'insertion du tramway.

- Louis Alexandre : il faudrait adopter une résolution pour mettre en place des mesures temporaires pour faire ralentir la vitesse des véhicules.

- Louis Alexandre : les travaux tardent et il y a eu une augmentation du nombre de commerces depuis 2023, et conséquemment plus de trafic. Il y a certainement possibilité de mettre des mesures temporaires.

- Éloïse Gaudreau mentionne qu'il y a déjà une résolution qui a été faite en 2023 et la Ville de Québec y avait répondu. Elle mentionne que pour recevoir une réponse différente, il faudrait apporter davantage d'informations.

- Pierre Samson : ramène sur le sujet les accidents qui sont arrivés depuis la rentrée scolaire.

- Maude Mercier-Larouche mentionne que les plans pour le tramway arriveront à l'automne

Il est décidé d'adopter une résolution à ce sujet au point 7.

Citoyen 3 : Lors des spectacles au parc Roland-Beaudin, plusieurs citoyens traversent la rue de façon non sécuritaire. De plus, le parc présente un aspect délabré.

Marie-Hélène Felt : est-ce qu'il y a une possibilité que les immatriculations puissent varier en fonction de la taille des voitures ?

- Maude Mercier-Larouche : les immatriculations sont une responsabilité provinciale (SAAQ) et non municipale. On met en place une taxe sur l'immatriculation et cette taxe sera pour toutes les voitures de la Ville de Québec. La Ville de Québec n'a pas accès aux renseignements de la SAAQ quant à la grosseur des véhicules. Ce n'est donc pas dans les plans de la Ville de Québec de taxer en fonction de la grosseur des véhicules. Mais la réglementation provinciale le permettrait.

Pierre Samson : est-ce que des rues du quartier ont été identifiées pour le projet pilote de mitigation de la vitesse ?

- Maude Mercier-Larouche : il n'y a pas de rue dans le quartier St-Louis. Les deux premières rues sont dans la Cité universitaire (St-Jean Bosco) et Sillery (rue Bourbonnière). Les seuils de ralentissement seront permanents (ils ne sont pas retirés l'hiver). Il faut aussi prendre en compte que ce ne sont pas tous les citoyens qui sont contents lorsque des mesures sont prises en lien avec la diminution de la vitesse des véhicules.

Nadia Aubin-Horth : demande si elle a bien compris qu'une personne de l'école Coeur-Vaillant s'est questionnée sur la sécurité par rapport à la future piste cyclable. Elle voudrait pouvoir discuter avec la personne qui a fait ce commentaire afin de leur expliquer que les vélos ne sont pas la plus grande menace pour les enfants.

- Anne Corriveau mentionne que toutes les demandes reçues sont confidentielles et qu'elle ne peut pas mentionner les noms.

## **6. Suivi des recommandations du conseil de quartier à la Ville**

- Concernant une coupe d'arbres dans le projet du 1052, Landry (logements abordables)  
Résumé de la réponse de la Ville de Québec : La solution proposée consiste à déplacer les poteaux d'Hydro-Québec et de Bell de 1,5 m à l'intérieur du terrain du projet. Cela réduira la coupe d'arbres, malgré quelques abattages et élagages nécessaires. La solution implique aussi la suppression des balcons des étages 1 à 3 sur le mur sud-est du bâtiment, préservant ainsi l'intimité des voisins sur la rue Noblet. Une haie de cèdres sera plantée pour renforcer cette protection. L'enfouissement des fils est exclu en raison du délai trop long. Les voisins ont accepté cette solution lors de la rencontre du 12 juillet. Les contrats pour l'élagage et le déplacement des poteaux seront attribués prochainement.

- Il faudra faire attention aux coupes d'arbres lors des prochaines demandes d'opinion ou séances d'information au Conseil de quartier.

- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin

Réponse de la Ville de Québec : L'analyse préliminaire de justification de trottoir confirme (tout juste) le besoin pour ce type d'aménagement, essentiellement dû à la fonction hiérarchique de Louis-Jobin dans le réseau routier.

Considérant les débits véhiculaires assez faibles (débit journalier moyen annuel de moins de 1000 véhicules/jour), une demande pour un trottoir sera placée.

- Louis Alexandre rappelle qu'un relevé de vitesse des véhicules avait été demandé. La sécurité n'est pas seulement une question de volume du trafic mais aussi de vitesse. Étant donné qu'il s'agit de l'axe principal du quartier, la vitesse est de 40 km/h et les « 1000 véhicules par jour » sont probablement concentrés aux heures de pointe, soit à peu près en même temps que les déplacements à pied et à vélo des élèves de l'école Coeur-Vaillant. Les élèves marchent dans la rue. La limite de vitesse de 40 km/h est trop élevée pour cette situation.

- Demande à la Ville de Québec pour des mesures visant à ralentir la circulation sur la rue de Summerside

- Des « balises en mode portique » ont été installées ce printemps pour réduire la vitesse.

- Améliorer la sécurité sur le ch. Saint-Louis entre Jean-de-Quen et Lavigerie

Réponse de la Ville de Québec : Nous avons reçu le comptage à l'intersection Julien-Green/Saint-Louis, et les données obtenues ne permettent pas de justifier l'aménagement d'un passage pour personne. Cependant, nous constatons qu'il existe un lien piétonnier déneigé reliant la route de l'Église à la rue de Lanoraie. Nous recommandons alors aux piétons d'employer cet itinéraire, plus sécuritaire.

- Célia Forget mentionne que plusieurs citoyens sont insatisfaits de la réponse et qu'ils continueront de faire des plaintes afin de faire changer les choses. Elle ajoute aussi que sur Rouville/Chemin St-Louis, la traverse lumineuse n'a pas été installée (remis en 2025). Célia mentionne avoir appelé le 311 pour se plaindre de l'absence de brigadier, le poste n'ayant pas été pourvu. Cela réduit donc davantage la sécurité des piétons.

- Biodiversité rue de l'Anse

- Tel que prévu, une section du terrain a été laissée sans coupe régulière ce qui a permis aux herbes et aux fleurs de proliférer.

## 7. Sujets d'intérêts et affaires nouvelles

- Travaux zone scolaire faits et à venir sur la route de l'Église devant Saint-Louis-de-France
  - Retour sur les travaux devant l'école Ste-Foy Elementary School sur Julien-Green: Le rehaussement de la chaussée n'est pas très prononcé (pente douce) et le trottoir a été élargi vers le gazon et non dans l'emprise de rue. Le résultat final est plutôt décevant. Maude Mercier-Larouche va vérifier que tout est conforme. Il est mentionné que ces travaux n'avaient pas été annoncés ou présentés au CQ avant leur réalisation.
  - Arnaud mentionne que sur la rue d'Argenteuil, il y a plus de voitures à cause des travaux d'agrandissement de l'école. Les autos se stationnent sur les bandes piétonnes (incluant un camion de la Ville de Québec). Pourrait-on marquer/signaler les traverses ? Faire un point pour une résolution au prochain conseil de quartier ?
  - Maude Mercier-Larouche va demander quel est le statut du projet de réaménagement de la route de l'Église devant l'école Saint-Louis-de-France.
  
- Gestion de la circulation de transit dans les quartiers résidentiels touchés par les travaux sur chemin St-Louis, entre la route des hôtels et la rue Lavigerie, et les travaux sur Lavigerie/Laurier.
  - Célia Forget mentionne que par rapport au plan de mobilité de transit, on ne sait pas ce qui est prévu. Il y a des travaux partout, il y a un impact sur la route de l'Église, car c'est le seul accès pour l'autoroute. Les gens roulent très vite dans les rues avoisinantes, les citoyens sont mécontents. Quel est le plan de sécurisation des quartiers résidentiels pour atténuer l'impact des travaux sur les rues résidentielles entre la rue de l'Église et l'avenue des Hôtels, le boul. Laurier et le chemin Saint-Louis.

**RÉSOLUTION 24-06-02** concernant la circulation de transit dans les quartiers résidentiels du quartier Saint-Louis affectés par les travaux à la tête des ponts et sur le boulevard Laurier, tout particulièrement le quadrilatère formé par la route de Valmont au sud et le boulevard Laurier au nord, et par l'avenue des Hôtels à l'ouest et la route de l'Église à l'est.

**Considérant** le nombre important des travaux en cours et à venir, dont le chantier du tramway, plusieurs gros projets immobiliers le long du chemin St-Louis, et le réaménagement de la route de l'Église au sud du chemin St-Louis;

**Considérant** l'augmentation de la circulation automobile de transit en dehors des artères principales de circulation que sont le chemin St-Louis, le boulevard Laurier, la route de l'église et l'avenue Lavigerie;

**Considérant** que les rues résidentielles, la plupart sans trottoirs, sont des lieux de vie et de circulation pour les résidentes et résidents, et tout particulièrement pour les enfants qui se rendent à pied ou à vélo aux différentes écoles du quartier ;

**Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu** unanimement par le conseil de quartier de Saint-Louis de recommander à la Ville de Québec :

- De mettre en œuvre des mesures de sécurisation et d'apaisement de la circulation de transit dans le quadrilatère susmentionné;

- De présenter au conseil de quartier le plan de mobilité locale, dont il a été question à la séance d'information du 23 avril 2023 par le directeur du Service transport et mobilité intelligente, en vue d'assurer la sécurité de toutes et tous dans les rues résidentielles de ce secteur.
  
- BBQ du vivre ensemble - Subvention pour la réalisation d'un projet par le conseil de quartier
  - Nadia Aubin-Horth aimerait faire une demande de subvention pour organiser le barbecue, mais il faut avoir un plan d'action pour pouvoir faire une demande de subvention.
  - Éloïse Gaudreau précise que le plan d'action doit être fait dans le cadre d'une démarche consultative auprès des citoyens, qu'il doit y avoir des objectifs et des échéanciers. Il doit y avoir une réflexion et il faut déterminer l'échéancier du plan d'action.
  - Marie-Hélène Felt se demande si c'est au CQ d'organiser les barbecues du vivre ensemble, alors qu'il y a des organismes qui le font déjà.
  - Louis Alexandre précise que le projet serait plutôt de faire installer des barbecues publics, mais se demande si c'est plutôt une responsabilité de la Ville.
  - David Weiser propose que le CQ se greffe à d'autres organismes.
  - Éloïse Gaudreau : mentionne qu'il existe un programme de subvention pour des événements.
  - Arnaud demande si le budget de fonctionnement peut être utilisé pour participer/aider les organismes.
  - Éloïse Gaudreau répond que oui, si ça correspond au mandat du CQ.
  - Anne Corriveau mentionne que les endroits où il y a des barbecues le long de la promenade Champlain sont des terrains qui n'appartiennent pas à la ville mais à la Commission de la Capitale Nationale de Québec, et qu'il faut penser à l'entretien des BBQ.
  - Maude Mercier-Larouche va vérifier comment ça se passe en ce moment du côté de la Commission.
  - Célia Forget mentionne que les organismes communautaires devraient s'occuper des événements, le CQ pourrait se positionner au niveau de la disponibilité des structures qui favorisent le vivre-ensemble.
  
- Suivi axe cyclable de Marie-Victorin - à été abordé déjà par Mme Mercier-Larouche lors de son intervention.
  
- Mesure de sécurité avant le développement de l'axe cyclable Hochelaga ouest/Neilson sous le viaduc de Duplessis et par-dessus le viaduc de Henri-IV
  - Louis Alexandre mentionne que, selon un sondage, seulement 13 % des citoyens sont à l'aise d'emprunter le tronçon sous le viaduc.

- Du fait de la dangerosité de la route, il y a des conflits d'usage entre cyclistes et piétons sur les trottoirs.
- Est-ce qu'il y a des mesures temporaires qui pourraient être envisagées en attendant que le MTQ termine ses aménagements et permette des aménagements permanents ?

**RÉSOLUTION 24-06-03** concernant des mesures de sécurité temporaires pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes d'ici à ce que le développement de l'axe cyclable permanent Hochelaga ouest/Neilson sous le viaduc de Duplessis soit réalisé.

**Considérant** la dangerosité du secteur sous le viaduc de l'autoroute Duplessis pour les cyclistes;

**Considérant** que conséquemment, de nombreux cyclistes utilisent les trottoirs, créant des conflits avec les piétons et des problèmes de sécurité pour ceux-ci ;

**Considérant** que les aménagements permanents dépendent de l'achèvement des travaux du MTMD;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement par le Conseil de quartier de Saint-Louis de recommander à la Ville de Québec de mettre en place des mesures temporaires afin d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons, en s'inspirant des mesures temporaires réalisées à Montréal (voir annexe).

- Consultation en cours sur la nouvelle version de la stratégie de sécurité routière/Mémoire de la table vélo sur la sécurité routière
  - Nadia Aubin-Horth demande si le CQ veut participer à la consultation et partager les préoccupations des membres du CQSL.
  - Célia Forget mentionne que la question sur laquelle la Ville consulte n'est pas claire.
  - Bernard Drouin signale les problèmes d'agilité de la ville à intervenir rapidement et temporairement lorsqu'il y a des enjeux de sécurité routière (exemple de Roland-Beaudin).
  - Louis Alexandre propose de produire un mémoire qui reprend les points apportés à la rencontre.
  - Amélie Laliberté va faire un document partagé afin que tout le monde puisse y inscrire ses commentaires.
- Résolution concernant la sécurité routière sur Roland Beaudin

**RÉSOLUTION 24-09-04** concernant une demande à la Ville pour des aménagements sécuritaires temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin compte tenu des délais dans les aménagements du tramway ;

**CONSIDÉRANT** que l'avenue Roland-Beaudin est de plus en plus utilisée par les voitures, les vélos et les piétons pour accéder au Marché public de Sainte-Foy, au centre de glace et aux stationnements des nombreuses résidences et commerce ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation significative de logements sur cette artère et ceux à venir prochainement, ainsi que les emplacements de bureau et les événements qui contribuent à l'augmentation de la circulation ;

**CONSIDÉRANT** les travaux et entraves sur le chemin des Quatre-Bourgeois qui augmentent la circulation de transit sur la rue Roland-Beaudin ;

**CONSIDÉRANT** que l'avenue Roland-Beaudin fait une courbe à 90 degrés devant le marché ce qui nuit à la visibilité pour les autos, cyclistes et piétons ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun marquage de rue et que les passages piétons sécuritaires sont seulement aux extrémités, donc assez éloignés, pour décourager les piétons et les cyclistes de faire le détour ;

**CONSIDÉRANT** que des aménagements sécuritaires sont prévus à long terme avec l'insertion du tramway sur l'avenue Roland-Beaudin ;

**Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu** unanimement par le conseil de quartier de St-Louis de demander à la Ville de Québec des aménagements temporaires à court terme pour sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin.

## 8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Citoyen 1 : le citoyen habite sur une rue du quartier St-Louis (et donc qui ne fait pas partie du quartier Cité universitaire. Il se demande comment être informé (quel est le mécanisme pour informer les citoyens), en lien avec la construction de la nouvelle école sur l'avenue Wolfe. Il demande aussi comment la ville gère les entraves lorsque les entrepreneurs effectuent des projets sur de longs échéanciers. Il a l'impression que les entrepreneurs exagèrent sur la durée des entraves.

- Éloïse Gaudreau mentionne que plusieurs moyens ont été utilisés pour informer les citoyens de la séance d'information au sujet de la nouvelle école (site web, communiqués d'arrondissement, etc.). La Ville n'est pas tenue de distribuer des feuillets d'information en porte-à-porte.

Citoyen 2 : Est-ce qu'il y a des façons de s'informer au sujet des plans de la Ville de Québec concernant les aménagements pour les chiens ?

- Maude Mercier-Larouche : La ville de Québec va doter tous les arrondissements d'un parc à chien (volonté de la ville). Par la suite, les parcs de proximité vont être annoncés. Il faut faire attention que tout le monde soit content, les parcs à chien ne font pas l'unanimité.

## 9. Affaires internes :

- Correspondance et secrétariat

#### **RÉSOLUTION 24-09-05**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR Amélie Laliberté, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de retenir les services de Mme Martine Gagnon pour la rédaction des procès-verbaux. Un montant de 125 \$ est autorisé pour chaque procès-verbal.

- Trésorerie

#### **RÉSOLUTION 24-09-06**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR René Boudreau, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de verser la somme de 125 \$ à Mme Martine Gagnon pour la rédaction du procès-verbal du 11 septembre 2024.

Solde au 31 août : 5 827,18 \$ (avec le résiduel des projets de sécurité routière)

M. Arnaud Desbiens fera une reddition de compte pour la sécurité routière (date limite le 30 novembre). À ajouter au prochain conseil de quartier.

#### **10. Divers**

Fête de la rentrée, secteur Saint-Louis-de-France : il y aura un kiosque pour le conseil de quartier le 14 septembre 2024. Des volontaires se proposent pour animer le kiosque en après-midi. Prendre en note, s'il y a lieu, les noms des personnes qui voudraient avoir des pancartes de sécurité routière en vue d'une future commande.

#### **11. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h 31.

Rédigé par Martine Gagnon, secrétaire de soutien